

Chers adhérents,

L'AFC de Nantes organise une **vente, ouverte à tous, de vêtements d'occasion pour la saison printemps-été uniquement** (vêtements, chaussures, sport, uniformes scout, etc.). **et encore : mercerie (tissu, ruban) et bijoux fantaisie.**

**ATTENTION :** vous devez d'abord enregistrer en ligne les articles que vous souhaitez proposer à la vente.

Suite à l'étude des statistiques, quelques articles sont limités au dépôt :

- articles bébé (0-18 mois) est limité au nombre de **25**
- Pantalon homme limité au nombre de **3**
- Pantalon femme limité au nombre de **3**
- Pull homme limité au nombre de **2**
- Hauts femme limité au nombre de **3**

Le dépôt total est lui-même limité à **80 articles au total**, dans un souci de qualité des articles.

De même, l'AFC se réserve le droit de refuser tout article troué, usé, taché. Nous vous invitons, dans la mesure du possible, à apporter des affaires pliées pour une optimisation du rangement et donc une meilleure vente.

Pour vous aider, voici un **guide des prix** de vêtements d'occasion.

Type d'article	Prix (€)	Type d'article	Prix (€)
Body	1	Chaussure enfant	5
Pyjama	3	Pull femme	3
Lainages	4	Pull homme	5
Pull enfant	4	Haut t-shirt femme	3
Robe enfant	5	Robe femme	6
Pantalon enfant	3	Pantalon short jupe adulte	5
Salopette	3	Chaussure adulte	5-10
Chemise enfant	2	Manteau adulte	10-15
Manteau enfant	5-8	Chemise homme	5
Combipilote	10	Veste adulte	8

**Nous vous rappelons qu'il s'agit bien d'un grenier de vêtements, pas d'un dépôt-vente. Merci donc d'être vigilant à ce que les prix restent dans cet esprit de service !**

## 4 PHASES, DANS L'ORDRE :

### 1<sup>ère</sup> PHASE : ENREGISTREMENT EN LIGNE

Avant de les déposer, vos articles doivent être enregistrés en ligne sur <http://ventes.afcnantes.org> → cf. **mode d'emploi à partir de la page 3 de ce document.**

Les prix sont laissés à votre libre arbitre. **Restons dans un esprit de service et d'entraide.**

L'inscription est de 5€ (ou 10 pour non-adhérent) et 10% du chiffre d'affaire pour un montant total vendu supérieur à 50€ (ou **20%** pour ceux qui ne souhaitent pas aider, cf tableau de services). En d'autres termes :

- ➔ pour 50€ de chiffre d'affaire ou moins, seuls les frais d'inscription de 5€ seront retenus ;
- ➔ Si vous vendez pour plus de 50€, 10% du chiffre d'affaire seront retenus ; exemple, pour 100€ d'articles vendus, l'AFC de Nantes vous reversera 90€.

*NB : dorénavant il n'est plus besoin d'envoyer vos « initiales de vente » aux organisatrices ; le système [ventes.afcnantes.org](http://ventes.afcnantes.org) vous attribuera arbitrairement un « code vendeur » composé de deux lettres que vous rappellerez sur toutes vos étiquettes (cf. mode d'emploi page 3).*

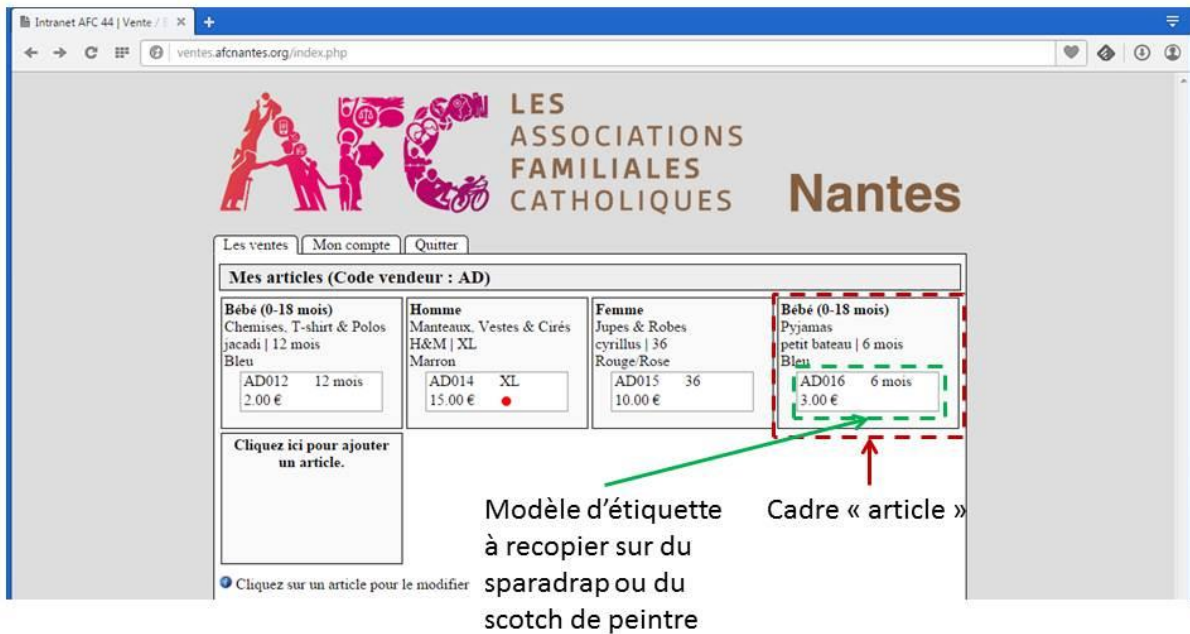
**Vous pouvez enregistrer des articles jusqu'au mardi 26 avril, minuit. Passé cette date, il sera trop tard d'ajouter des articles ou de déposer une liste.**

### 2<sup>ème</sup> PHASE : ETIQUETAGE DES ARTICLES

Une fois que vous avez enregistré vos articles sur <http://ventes.afcnantes.org>, étiquetez-les vous-même **en recopiant, sur un morceau de « scotch de peintre », le modèle généré par le système <http://ventes.afcnantes.org>** . Merci de ne prendre ni étiquettes, ni sparadrap...les premières ne tiennent pas et le second abîme les vêtements.

➔ *Exemple ci-dessous :*

*4 articles ont été enregistrés ; à chacun de ces articles correspond un cadre « article » qui regroupe toutes les informations. Dans la partie inférieure de chaque cadre se trouve le modèle d'étiquette à recopier sur du sparadrap ou du « scotch de peintre » et à fixer sur l'article correspondant.*



### 3ème PHASE : DEPÔT DES ARTICLES

Déposez vos articles (mis dans un sac type supermarché) le **jeudi 28 avril 2016 de 9h à 12h sur le lieu de la vente** : Salle Saint Marc, Maison des Œuvres, 3 rue Saint Charles à Nantes (parking possible au 37 rue Gaston Turpin, à deux pas).

**LE JOUR DU DEPÔT NE SERONT PRIS QUE LES ARTICLES QUI ONT ETE PREALABLEMENT ENREGISTRES EN LIGNE SUR [http://VENTES.AFCNANTES.ORG](http://ventes.afcnantes.org) .**

Votre liste devra être imprimée par vos soins. Lors du dépôt, nous vérifierons ensemble vos articles.

### 4ème PHASE : RETOUR DES INVENDUS

Vous pourrez récupérer vos articles invendus le **samedi 30 avril 2016 entre 9h30 et 10h30 sur le lieu de la vente** (Salle Saint Marc, Maison des Œuvres, 3 rue Saint Charles).

**Si vous ne souhaitez pas reprendre vos invendus**, vous voudrez bien le signaler au moment du dépôt et donner aux organisatrices une enveloppe timbrée à votre adresse pour que l'AFC de Nantes puisse vous envoyer votre chèque.

## MODE D'EMPLOI DE L'ENREGISTREMENT EN LIGNE DES ARTICLES

### Etape n°1

J'ouvre un navigateur internet et je me rends à la page <http://ventes.afcnantes.org>

## Etape n°2

La première fois que j'utilise ce site, je crée mon compte (« **Créer un compte** ») sur <http://ventes.afcnantes.org>. Je renseigne:

- mon adresse email
- mon nom de famille
- mon prénom
- mon AFC de rattachement

Puis je choisis un mot de passe.

Pour valider et passer à l'étape suivante, je clique sur « Créer le compte ».

- ⇒ Une fois mon compte créé, l'AFC de Nantes m'attribue automatiquement un « **Code vendeur** » arbitraire composé de deux lettres que je rappellerai sur les étiquettes de chacun des articles que je déposerai.

Si j'ai déjà réalisé cette formalité et que je souhaite accéder à mon espace personnel (« **Se connecter** »), je saisis l'adresse mail et le mot de passe que j'ai choisis lorsque j'ai créé mon compte, puis je clique sur « Se connecter » pour passer à l'étape suivante.

## Etape N°3

Une fois connecté(e), j'arrive directement sur la page d'enregistrement de mes articles, sur laquelle je pourrai **enregistrer tous les articles que je souhaite vendre avant de les étiqueter**. Si j'ai déjà enregistré des articles lors d'une dernière connexion, je les retrouve sur cette page.

Pour **AJOUTER UN ARTICLE**, je clique sur le cadre dans lequel est marqué « Cliquez ici pour ajouter un article ». Une petite fenêtre s'ouvre alors dans laquelle je renseigne, pour chaque article, les champs suivants:

- la Collection (je choisis la collection souhaitée parmi les options du menu déroulant)
- la Catégorie (idem)
- la marque
- la taille ou la pointure
- la couleur dominante
- le prix

Par défaut, la case « Soldable 50% » est cochée. Dans ce cas, mon article sera soldé à 50% le jour de la vente à partir de 12h s'il n'a pas été vendu avant. Si je ne souhaite pas solder mon article je décoche la case « Soldable 50% ».

Une fois que toutes les informations saisies correspondent bien à l'article que je mets en vente, je clique sur « **Enregistrer** » pour l'enregistrer dans ma liste. Je clique sur « Fermer » pour annuler.

Lorsque j'ai réalisé cette étape d'enregistrement d'un de mes articles, je retrouve la liste de mes articles. **Chaque article enregistré est symbolisé par un cadre qui regroupe les informations correspondantes. Dans ce cadre est schématisée l'étiquette que je devrai écrire et attacher à mon article** (sparadrap ou scotch de peintre uniquement). Cette étiquette comporte:

- un code composé de deux lettres et trois chiffres: les deux lettres correspondent à mon CODE VENDEUR et les trois chiffres au numéro d'article;
- la taille ou la pointure de l'article;
- le prix;
- éventuellement, un point rouge si je ne souhaite pas solder l'article.

Si je veux **SUPPRIMER UN ARTICLE**, je clique sur l'article correspondant; une petite fenêtre s'affiche, je clique sur le bouton « Supprimer » en bas de cette petite fenêtre pour supprimer l'article. Une fois que j'ai supprimé l'article, je retrouve la liste de mes articles.

**ATTENTION:** je peux ajouter ou supprimer des articles **jusqu'au mardi 26 avril, minuit** - l'application <http://ventes.afcnantes.org> est fermée à cette heure-ci.

**LE JOUR DU DEPÔT NE SERONT PRIS QUE LES ARTICLES QUI ONT ETE ENREGISTRES EN LIGNE SUR CE SITE.**

Si j'ai besoin d'**AIDE**, je contacte les responsables à l'adresse [services@afc-nantes.org](mailto:services@afc-nantes.org)